



Marielle Thuau
Présidente de Citoyens & Justice

Quelles perspectives pour le secteur socio-judiciaire ?

Alors que la Fédération Citoyens & Justice célèbre cette année ses quarante ans d'existence, Marielle Thuau, sa présidente, dresse un bilan du chemin accompli et propose quelques perspectives d'actions pour l'avenir du secteur socio-judiciaire.

Union Sociale : Citoyens & Justice fête cette année ses 40 ans d'existence. Comment est née votre fédération ? Quelle est sa philosophie ?

Marielle Thuau : Notre fédération a pour origine la loi du 17 juillet 1970 tendant à renforcer les droits individuels des citoyens et mettant en place le contrôle judiciaire. Ce texte visait à assurer un accompagnement social et éducatif des personnes en attente de jugement pour diminuer la détention provisoire. À cette époque, on se pose la question de la gestion

de cet accompagnement qui ne peut être assumé par les services de probation surchargés. Celui-ci est alors confié à des associations qui se mobilisent dans une perspective notamment de prévention de la récidive. En 1982, le rôle de ces associations en matière de contrôle judiciaire est officiellement reconnu par une circulaire du ministère de la Justice. La même année, 11 associations se regroupent pour agir ensemble. Ce regroupement devient la Fédération Citoyens & Justice en 2001. Le but de cette fédération est de coordonner l'action des associations membres,

d'échanger les bonnes pratiques, de produire des études et des documents pour faire évoluer la réflexion sur l'évolution de la justice, de favoriser la formation des professionnels, mais également de peser sur l'action des pouvoirs publics en matière d'accompagnement socio-judiciaire.

Union Sociale : En quarante ans, quelles sont les évolutions les plus notables lorsque l'on s'intéresse aux associations socio-judiciaires ?

Marielle Thuau : L'évolution la plus remarquable est sans aucun doute la

professionnalisation des acteurs, en particulier depuis leur reconnaissance en 1982. Nous nous battons encore pour que des financements pérennes nous permettent d'atteindre cet objectif mais nous sommes sur le bon chemin. Deuxième évolution notable : la diversification des actions des associations que notre fédération représente. La plupart d'entre-elles assument des missions dans des domaines très divers, que ce soit le pré-sentenciel ou le post-sentenciel, l'hébergement ou encore l'accompagnement aux soins. Nous pouvons d'ailleurs remarquer que les associations qui n'assument qu'une seule activité restent fragiles car elles dépendent des mesures que pourra décider un juge dans leur seule spécialité. La troisième grande évolution est la complexification des situations des personnes que nous accompagnons qui mêlent des problématiques sociales, familiales et de santé. Chacune de ses thématiques nous conduit à avoir des interlocuteurs publics très différents, ce qui rend l'accompagnement global très complexe.

Union Sociale : Les associations adhérentes de Citoyens & Justice rassemblent des acteurs dans des champs extrêmement divers. Quels sont-ils ?

Marielle Thuau : Les champs dans lesquels ces associations interviennent sont très nombreux mais peuvent être classés dans trois grands domaines. Tout d'abord, le champ présentenciel et celui des alternatives aux poursuites, ce qui correspond à des mesures de contrôle judiciaire, les actions de médiation, les stages de sensibilisation que nous pouvons proposer aux personnes que nous accompagnons ou encore la médiation pénale. Le deuxième grand domaine concerne le post-sentenciel, c'est-à-dire la prise en charge des personnes à la suite du prononcé de leur peine. Il peut s'agir d'un accompagnement à la

sortie de prison, lors d'un aménagement de peine, d'un placement extérieur ou lors de l'exécution de travaux d'intérêt général. Le troisième champ principal d'intervention concerne les enfants en conflit avec la loi et qui ont fait l'objet de mesures par un juge des enfants au pénal, que ce soit en pré ou en post-sentenciel.

Union Sociale : Quelles sont vos principales actions en matière de prévention de la délinquance ?

Marielle Thuau : En matière de prévention primaire, il peut s'agir d'actions dans les collèges ou les lycées pour évoquer certains domaines pouvant faire l'objet de poursuites pénales comme le harcèlement ou encore les violences faites aux femmes. Mais toutes nos actions entrent dans le cadre de la prévention secondaire, puisque l'accompagnement socio-éducatif par des professionnels a précisément pour objectif de favoriser la réinsertion et de limiter la récurrence ou la réitération.

Union Sociale : Citoyens & Justice élabore et contribue au développement de mesures pénales en France. Quels sont ses travaux les plus importants dans ce domaine ?

Marielle Thuau : Nous travaillons dans ce cadre en étroite collabora-



© Michel Le Moine

« Nous faisons en sorte de donner le maximum de visibilité à notre secteur, en particulier lorsqu'il s'agit de mettre en valeur les innovations portées par nos adhérents. »

tion avec les magistrats qui nous confient les mesures telles que la réparation pénale, la médiation ou encore des stages de sensibilisation contre les violences conjugales. Nos associations assurent également plus de 90 % des enquêtes sociales pré-sentencielles. Ce sont tous les éléments qui peuvent être collectés sur le parcours de la personne avant que celle-ci soit jugée et qui vont éclairer la décision du juge. Nous avons beaucoup œuvré ces dernières années pour que ces enquêtes soient mieux valorisées et mieux financées car elles tiennent une place considérable dans le parcours de la personne jugée. Nous participons également à la mise en œuvre de nombreuses mesures visant à accompagner et à lutter contre les pratiques addictives qui touchent un nombre toujours plus ▶

Qui est-elle ?

Marielle Thuau est magistrate honoraire, en retraite depuis quatre ans. Avant d'être juge, elle a travaillé à la direction de l'Administration pénitentiaire, d'abord à l'ENAP, puis à la direction au développement des activités culturelles en prison. Après avoir passé le concours, elle a exercé une quinzaine d'années dans des juridictions de la région parisienne en tant que substitut, puis juge des enfants à Versailles, et enfin juge d'instance et juge au Tribunal de grande instance de Nanterre. Elle a rejoint la chancellerie au SADJAV où elle a été successivement chef du bureau de l'aide aux victimes, adjointe à la cheffe de service puis cheffe du SADJAV, de 2002 à 2008. D'octobre 2015 à octobre 2017, elle a été directrice des services judiciaires. Entre octobre 2018 et juin 2019, elle a été vice-présidente du jury de sortie de l'École nationale de la magistrature. Elle préside la fédération d'associations socio-judiciaires Citoyens & Justice depuis juin 2019.



© Michel Le Moine

« Il conviendrait de changer de logique, en cessant de faire de la prison, la peine de référence. Les

peines alternatives à l’incarcération doivent devenir la norme car ce sont elles qui permettent réellement aux personnes condamnées de travailler à leur réinsertion. »

▷ grand de personnes impliquées dans une procédure judiciaire.

Union Sociale : Quelles sont vos actions en direction des associations ?

Marielle Thuau : Citoyens & Justice rassemble 150 associations et il y a désormais 13 salariés permanents qui travaillent au siège. Nos missions en direction de nos membres sont très variées. Nous développons tout d’abord une solide politique de formation pour favoriser la professionnalisation des acteurs, en faisant en sorte de les tenir informés des dernières évolutions du secteur. Nous apportons également à nos associations membres un soutien dans les fonctions supports sur le plan juridique, logistique, en matière de gestion ou de ressources humaines. Nous intervenons aussi pour soutenir la vie associative régionale. Enfin, nous faisons en sorte de donner le maximum de visibilité à notre secteur, en particulier lorsqu’il s’agit de mettre en valeur les innovations portées par nos adhérents.

Union Sociale : Justement, le secteur fourmille d’initiatives très variées. Quelles sont les innovations les plus notables ces dernières années ?

Marielle Thuau : En matière d’innovation en direction de la jeunesse, je retiendrai celle menée par l’un de nos adhérents à Nancy qui a consisté à créer un Service Civique adapté en direction des jeunes sous-main de justice. Dans le domaine pré-sentenciel, j’évoquerais les stages de sensibilisation mis en place dans plusieurs territoires en matière de lutte contre les violences conjugales ou contre la fraude fiscale. En post-sentenciel, l’un de nos adhérents a mis en place un tout nouveau programme s’adressant aux enfants ayant grandi en prison et à leur famille. Si toutes ces innovations répondent à de vrais besoins à partir de problématique soulevées par les magistrats, elles ne sont souvent pas financées dans la durée. La difficulté à l’heure actuelle est bien de les pérenniser.

Union Sociale : Vous êtes une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour ce qui concerne les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Quelle est la nature de ces coopérations et de vos actions en direction du ministère ?

Marielle Thuau : Notre interlocuteur privilégié est bien évidemment le ministère de la Justice mais au sein de celui-ci, nous travaillons avec des services très différents en fonction des thématiques visées. Dans ce cadre, nous sommes présents au sein de nombreuses instances de concertation et comités de pilotage visant à mettre en œuvre telle ou telle réforme.

Mais au-delà de cet interlocuteur habituel, nous mettons en place actuellement une politique tendant à développer nos partenariats avec d’autres acteurs comme le ministère de l’Égalité hommes/femmes. Ces différents partenariats nous permettent d’offrir une approche globale dans le cadre du parcours de toutes les personnes que nous accompagnons.

Union Sociale : Quelles seraient les réformes nécessaires en matière de procédure pénale dans les prochaines années ?

Marielle Thuau : Elles sont nombreuses. Tout d’abord, il conviendrait de changer de logique, en cessant de faire de la prison, la peine de référence. Les peines alternatives à l’incarcération doivent devenir la norme car ce sont elles qui permettent réellement aux personnes condamnées de travailler à leur réinsertion. Il conviendrait également que les associations de notre secteur soient mieux reconnues. Si ces dernières sont désormais bien identifiées, leur financement dépend encore trop souvent des mesures que décident les juges à l’échelle locale. Dans cette optique, il faudrait sortir de la logique du paiement à l’acte pour permettre aux acteurs de bénéficier de financement pérennes. D’autre part, nous militons beaucoup pour favoriser un accompagnement global des personnes suivies sur le plan socio-judiciaires et nous nous heurtons encore à certains cloisonnements du côté des acteurs publics. Sans doute faudrait-il favoriser une manière de fonctionner plus transversale, au travers par exemple, d’une délégation interministérielle.

Propos recueillis par Antoine Janbon